

Groupe de travail

Domaine du 30 juin 2016

Ce groupe de travail se voulait être la suite de celui du 12 avril 2016. En effet, les mêmes documents préparatoires étaient à l'ordre du jour, si ce n'est une fiche supplémentaire relative aux nouveaux parcours de formation en matière d'évaluation domaniale. Mais force est de constater qu'entre temps, la Direction Générale avait avancé sur son projet et précisé les restructurations qu'elle souhaite mettre en œuvre pour les services de gestion et d'évaluation (cf. déclaration liminaire).

La Direction Générale, représentée par la directrice de France Domaine, a justifié cet empressement par l'attente gouvernementale de « résultats rapides et visibles » en matière de politique immobilière de l'Etat (PIE).

La CGT a cependant souligné que la mise en place de la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) et des services de la PIE en territoires ne nécessitait pas sur le fond de restructuration des services de gestion et d'évaluation... à moins que les économies en emplois attendues en évaluation ne servent à financer les postes nécessaires à des renforts à la mise en place des RRPIE et éventuellement à des renforts en gestion.

Bien que la direction ait affirmé ne pas vouloir opposer les missions, deux éléments viennent appuyer cette hypothèse :

- ▶ la Direction Générale a affirmé que les missions domaniales ne perdront pas plus d'emplois, en proportion, que l'ensemble des services de la DGFiP en 2017 ;
- ▶ la direction attend qu'un tiers des évaluations domaniales soient supprimées par le relèvement des seuils de consultation obligatoire par les collectivités locales et le refus de nos services de réaliser des évaluations pour les montants en dessous des seuils. La direction a expliqué lors du groupe de travail que la baisse de charge ferait passer plusieurs services d'évaluation sous la « **masse critique** », notion chère à notre administration, mise en avant dans les Lignes Directrices par le Directeur général. C'est la raison pour laquelle la restructuration des services d'évaluation s'imposerait avec des suppressions d'emplois et de services.

Par conséquent, la direction générale avance le **calendrier** suivant pour les restructurations :

- ▶ un groupe de travail « domaine – règles de gestion » au début du dernier trimestre pour traiter de l'accompagnement des restructurations dans le cadres de l'instruction sur les mutations 2017 ;
- ▶ un groupe de travail sur l'instruction « mutations 2017 » qui reprendra ou non les travaux du GT domaine précédent ;
- ▶ le CTR emplois fin 2016 qui devrait inscrire les restructurations au TAGERFiP et la nouvelle répartition des emplois domaines ;
- ▶ 1^{er} septembre 2017, date d'effet des restructurations avec les nouvelles affectations des agents des domaines.

Sur la question du régime indemnitaire, la CGT a porté à nouveau la revendication d'une ACF spécifique de 37 points pour tous les évaluateurs et d'une ACF de même nature pour les agents de catégorie B et C du domaine.

Suite à notre insistance lors du dernier groupe de travail, une représentante du bureau RH1A (Politiques sociales et rémunérations) était cette fois présente lors de la réunion pour répondre à cette question.

Par sa voix, la direction nous a répondu que si le Directeur général adjoint avait promis une réponse à la revendication indemnitaire, ce devait être dans le cadre des réorganisations des services à l'étude aujourd'hui. Par conséquent, le sujet ne sera traité qu'après les questions de réorganisation de la mission, des services et des affectations des agents.

Pour l'ensemble des organisations syndicales représentatives présentes, cela ne reflétait pas les propos du Directeur général adjoint lors de l'audience du 10 avril 2015. En effet, à cette date, le recentrage des « *missions de France Domaine sur le pilotage de la PIE, notamment en allégeant ses tâches en matière d'évaluation* » n'était qu'une proposition de la Cour des Comptes, qui se faisait alors le porte-voix du rapport de 2013 du très libéral Conseil de l'Immobilier de l'Etat (CIE)⁽¹⁾. De plus, la communication du conseil des Ministres, annonçant la création de la DIE, date du 20 janvier 2016. Sauf à ce que le DG adjoint ait disposé de dons de voyance, difficile de croire qu'il ait tenu ces propos !

Toujours est-il que la direction ne souhaite pas aborder cette question avant celle des restructurations.

Après avoir rappelé que les missions de vente mobilière et de gestion des patrimoines privés (GPP) n'étaient pas l'objet de réorganisations et confirmé que **les agents en PIE resteraient rattachés aux directions départementales et régionales des Finances Publiques**, la direction a donné plus de précisions sur le devenir des services de gestion et d'évaluation.

Une gestion immobilière et domaniale à deux niveaux

S'agissant de la gestion, la réorganisation s'articulera autour de **deux niveaux**. Un premier niveau **départemental**, un front office, dans chaque département, qui conserverait 70% des tâches actuellement assumées par les services de gestion. La taille minimale souhaitée par la direction est de 2,5 ou 3 agents. Mais les départements qui sont actuellement en dessous de cet effectif ne se verront pas attribuer de renforts en emplois, car ils vont être allégés de 30% de leurs charges par le transfert de dossiers au back office.

Un second niveau, un **pôle d'expertise** ou back office, pour traiter les dossiers complexes, quantifiés à 30% des dossiers. **En l'état actuel des réflexions, l'implantation de ces pôles d'expertise serait régionale ou bien supra départementale (plusieurs pôles par région), selon les régions.**

En plus, le back office sera le soutien technique de 1^{er} niveau pour les dossiers du front office.

La répartition des tâches entre les deux entités se faisant en fonction de la complexité présumée des opérations. **Ainsi quitteraient le département les opérations d'acquisition de cession et de prise à bail des locaux professionnels.** Les autres tâches de la gestion, par exemple les conventions d'occupation et CHORUS, resteraient en département, avec la possibilité de solliciter l'aide du pôle expert pour les cas complexes.

Il a été admis par l'administration, que des besoins en formation pour les gestionnaires en matière de droit existaient. **Ainsi, comme le réclamait la CGT Finances Publiques, des formations seront proposées, en droit et également en rédaction des actes.**

La veille juridique et le soutien aux pôles d'expertise seront dans un premier temps assurés par Info Services Domaines.

L'accent a été mis sur le manque d'informations proposées aux services pour l'application de lois nouvelles en matière immobilière. La nouvelle DIE va veiller à ce qu'il y ait une amélioration sur ce point.

(1) CIE composé notamment de représentants de professions libérales (notaires, avocats, géomètres-experts), mais aussi personnalités « qualifiées » dont, jusqu'en mars 2016, l'une venait de la Direction générale des réseaux HSBC France (filiale du géant bancaire britannique HSBC), pour lequel le parquet national financier a requis en 2015 le renvoi en correctionnelle de la filiale suisse pour « *blanchiment aggravé de fraude fiscale* » et « *démarchage illicite* » suite aux révélations de l'opération SwissLeaks.

Les évaluations continuent en 2017 mais...

- Sans les évaluateurs dont l'emploi sera supprimé au 1^{er} septembre 2017 et qui ne pourront suivre leur mission ;
- il faudra des pneus neufs pour les évaluateurs dont le poste sera transféré d'une DDFiP au pôle régional ou vers les antennes supra départementales.

Car les plans de la DG ont évolué pour le schéma des services d'évaluation... mais pas sur les suppressions d'emplois suite aux allègements de charges (environ 1/3). Devant l'impossibilité, que nous avons d'ailleurs soulevée au groupe de travail d'avril 2016, de répartir les évaluations en fonction de la complexité, **c'est l'ensemble des évaluations et des emplois qui seront transférés à des pôles régionaux en DRFiP auxquels seront rattachées des antennes supra départementales.** L'annonce faite lors de ce GT constitue une véritable régression pour les agents et pour le service public. Seule la région Ile-de-France fera exception, puisqu'elle conservera pour le moment ses structures (et ses emplois ?). Il y est envisagé aujourd'hui la spécialisation de certains services départementaux sur des évaluations particulières ou de mise en la place d'un système de référents.

Pour la province, aucune indication sur les implantations des antennes supra départementales n'a été fournie, ce découpage territorial étant l'objet d'échanges entre la DG et les délégués interrégionaux nous dit-on. Des brigades départementales de plusieurs agents sont donc appelées à disparaître purement et simplement puisque la DG impose une taille critique pour les services. Un exode massif des évaluateurs ne rejoignant pas la mission est à redouter en l'absence de toute structure départementale, ce qui entraînera l'arrivée massive d'agents parachutés qui devront suivre une formation initiale. Quant aux agents qui accepteront de suivre la mission en dehors de leur résidence d'origine, ils seront prisonniers d'incessants allers-retours entre ancienne résidence et nouvelle résidence, explosion des frais de déplacements à la clé. N'aurait-il pas été plus simple de maintenir, pour les brigades les plus étoffées en effectifs mais ayant vocation à disparaître, une structure appropriée sur site pour éviter de tels déplacements ? Cette idée n'a pas été définitivement écartée par l'administration puisque dans un exemple particulier elle a convenu de son bien fondé sous conditions.

Enfin, dans ces mêmes départements, les mouvements locaux de mutation risquent d'être plombés pour de nombreuses années. Quel gâchis !

Ce qui ne change pas c'est surtout la volonté de réduire le champ des évaluations sous le double effet du relèvement des seuils et de la non réalisation d'avis officieux.

Pratiques professionnelles : avancées et reculs

Au plan de la formation et de la documentation un réel pilotage national par la DNID est annoncé et amorcé : ajout d'une 3^{ème} semaine en prise de poste (elle a été supprimée en 2008), réalisation de modules de perfectionnement, fiches méthodologiques sur Info Service Evaluation, réalisation d'un guide de l'évaluateur, imprimés types pour toutes les missions d'évaluation.

A l'inverse, les modalités de réalisation des avis et les relations avec les consultants, contenues dans la note du 27 mai, outre la précipitation sur des sujets qui n'étaient pas encore abordés en GT, font craindre un **renversement de paradigme et l'instauration d'un service public à deux vitesses** : pour les dossiers jugés sensibles, l'évaluation n'est pas terminée tant qu'elle ne convient pas au consultant, et celui-ci à accès au rapport. **La CGT Finances Publiques a réitéré sa demande de retrait de cette note** et n'est pas favorable à la communication à priori du rapport d'évaluation, ni au traitement différencié des consultants. Nous avons demandé que le **projet de charte des évaluations**, qui devrait préciser aux consultants les éléments à fournir et les relations avec les services dès le début d'une saisine, soit communiqué aux syndicats et aux agents avant sa finalisation.

Et les agents dans tout ça ?

Les modalités de mutation et d'affectation ne sont pas encore définies. Elles le seront à l'automne 2016. Les agents bénéficieraient de la garantie classique de maintien à la commune (garanties discutées annuellement dans le cadre de l'instruction mutation). La DIE a cependant souhaité qu'une priorité pour suivre la mission, même en dehors du département, puisse être appliquée aux agents du domaine. A ce stade, ce n'est qu'une proposition, dont on ne sait si elle aura l'aval de la DG. Cette proposition concerne aussi bien les agents de catégorie A que les B évaluateurs dont les emplois seraient transférés.

Au final, beaucoup de points restent non tranchés et d'autres n'ont pas été abordés : l'encadrement des services de gestion et d'évaluation, la PIE et les RRPIE. La prochaine réunion de groupe de travail domaine devrait avoir lieu au début du dernier trimestre et traiter de la gestion des agents dans le cadre de ces restructurations.

La CGT Finances Publiques ne peut qu'inviter l'administration centrale à revoir sa copie et à renoncer au dogmatisme qui l'accompagne.

Pour sa part, la CGT Finances Publiques maintient ses revendications :

- ▶ le maintien des services des domaines de gestion et d'évaluation dans les directions départementales, non au front office/back office ;
- ▶ non au relèvement des seuils de consultation, maintien des évaluations officieuses ;
- ▶ l'abandon du recours aux expertises privées ;
- ▶ aucune suppression d'emploi, création à la hauteur des besoins ;
- ▶ la mise en place d'une véritable formation professionnelle ;
- ▶ le renforcement des moyens de soutien de la DNID aux services locaux ;
- ▶ une réponse précise à notre revendication d'ACF spécifique de 37 points pour tous les évaluateurs et l'octroi d'une ACF de même nature aux agents de catégorie B et C Domaine.

La CGT Finances Publiques poursuivra, avec le souci d'unité, son soutien à la mobilisation des agents pour la défense de leurs conditions de travail et des missions. Les contacts avec les consultants pour les alerter sur les effets de la restructuration se poursuivront.

